

**Arrêté relatif à la promulgation de la loi  
du 27 avril 2018 ouvrant un crédit  
d'investissement au titre de subvention  
cantonale de 14 000 000 F à la HES-SO  
Genève pour la transformation, l'extension et  
l'aménagement des locaux du campus HEAD  
sur le site des Charmilles à Genève (12242)**

*du 27 juin 2018*

---

LE CONSEIL D'ÉTAT,  
vu l'expiration du délai de référendum,<sup>(1)</sup>  
arrête :

La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le  
lendemain de la publication du présent arrêté.<sup>(2)</sup>

Certifié conforme  
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

---

<sup>(1)</sup> Publié le 11 mai 2018

Délai de réf. : 20 juin 2018

<sup>(2)</sup> Publié dans la Feuille d'avis officielle le 29 juin 2018.